

MAIRIE DE LEMBACH

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 22 décembre 2020 à 18h00
En Mairie de LEMBACH

Convocation remise et affichée le 16 décembre 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE : Christian TRAUTMANN

PRESENTS : Mireille ALBECKER, Catherine ATTALI, Patrice BURG, Bernard CHARBAU, Jacky DIETZ, Marie-Claude FILSER, Nathalie EHRSTEIN, Nicolas HAENSLI, Mickaël HEIBY, Frédérique HETZEL LAEUFFER, Rachel KAUFFER, Michel MULLER, Marie-Christine PATOU PERROT, Charles SUSS, Christian TRAUTMANN, Audrey WAGNER

EXCUSES : Jérôme DE POURTALES, Yannick RICHTER,

ABSENTS NON EXCUSES :

SECRETAIRE : Bernard CHARBAU

PROCURATION : Jérôme DE POURTALES à Bernard CHARBAU, Yannick RICHTER à Mickaël HEIBY

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel nominal des membres ; en présence du quorum, la séance est ouverte. Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il est proposé de nommer **Monsieur Bernard CHARBAU**

2) Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2020

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents soit **14 voix POUR et 2 PROCURATIONS**. (Mme Marie-Christine PATOU-PERROT et M. Mickaël HEIBY étant absents excusés en début de séance)

3) Marché Consommation électricité : attribution du marché au 01.01.2021

M. HEIBY Mickaël rejoint la séance en début de débat du présent point à l'ordre du jour

Considérant la fin du tarif réglementé de fourniture d'électricité au 31 décembre 2020 pour les consommateurs finals non domestiques qui emploient dix personnes ou plus, et/ou dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros.

Considérant l'analyse des offres en Mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer le marché à ES ENERGIES STRASBOURG aux conditions énoncées dans l'offre de marché pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2021

4) Communauté de Communes : Adhésion au groupement de commandes pour les marchés d'assurance

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, dans le cadre de la démarche de mutualisation initiée entre l'intercommunalité et ses communes-membres, a proposé de constituer un groupement de commandes pour les marchés d'assurance régi par les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Ce groupement de commandes a pour objet de permettre la passation et la signature d'un marché public de prestations d'assurance composé des lots suivants :

- Lot n°1 : assurance responsabilité civile
- Lot n°2 : assurance protection fonctionnelle
- Lot n°3 : assurance protection juridique
- Lot n°4 : assurance flotte automobile
- Lot n°5 : assurance dommage aux biens et risques annexes
- Lot n°6 : assurance risque statutaire du personnel
- Et / ou tout autre lot se relevant nécessaire lors de l'évaluation des besoins

Une convention constitutive de ce groupement définit les modalités de fonctionnement du groupement avec les communes volontaires.

Ce groupement sera coordonné par la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance des membres volontaires ;
- **DECIDE** l'adhésion de la Commune de LEMBACH à ce groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance ;
- **CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes Coordinatrice ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes et la convention d'assistance avec la société Risk Partenaires, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la consultation et aux contrats d'assurance ;

5) Adhésion à l'Amicale des Maires de la Sauer

Le maire informe l'assemblée de l'adhésion de la Commune de LEMBACH à l'Amicale des Maires du Pays de la Forêt et de la Vigne, fruit de la fusion de l'Amicale des maires du Canton de Wissembourg et autres Amicales des Maires du secteur de l'Alsace du Nord, lors du redécoupage des cantons en 2014.

L'adhésion à l'Amicale des Maires du Pays de la Forêt et de la Vigne n'étant plus justifié depuis le redécoupage des cantons, la Commune de Lembach ayant rejoint le canton de Reichshoffen ; une adhésion à l'Amicale des Maires de la Sauer semble être plus pertinente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'adhérer à l'Amicale des Maires de la Sauer à compter du 1^{er} janvier 2021,
- D'autoriser le maire à effectuer le paiement de la cotisation fixée annuellement par l'Assemblée Générale de l'association,

- De résilier son adhésion à l'Amicale des Maires du Pays de la Forêt et de la Vigne au 31 décembre 2020.

6) Finances : autorisation dépenses investissements avant le vote du budget 2021

VU l'article 1612-1 du CGCT précisant que l'exécutif de la commune, peut sur autorisation de l'organe délibérant, dans l'attente du vote du budget 2021, engager, liquider et surtout mandater, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le maire, jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts aux budgets 2020

7) Finances : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Considérant la demande du trésorier d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité d'approuver l'admission en non-valeur du titre de recette n°365 de l'exercice 2016 d'un montant de 266.90 €

8) Accessibilité sécurité ERP : mission maîtrise oeuvre

Mme Marie-Christine PATOU PERROT rejoint la séance en fin de débat du présent point à l'ordre du jour

Considérant l'obligation de la mise aux normes d'accessibilité et sécurité de la mairie de Lembach et du choix d'implantation de la bibliothèque municipale,

Considérant l'obligation de la mise aux normes d'accessibilité et sécurité de la mairie annexe de Mattstall,

Considérant la décision Conseil Municipal en date du 1^{er} décembre 2020 chargeant le maire de proposer différents scénarii pour l'implantation de la bibliothèque,

Le maire propose à l'assemblée de missionner un bureau d'études pour élaborer différents scénarii d'implantation de la bibliothèque, la mise aux normes de la mairie et de la mairie annexe de Mattstall.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS de charger le maire à procéder à la consultation d'un bureau d'études

9) Personnel : création poste adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Considérant la délibération n°33/2013 du 19.03.2013 par laquelle le conseil municipal adoptait les ratios d'avancement de grade tels que 100% pour l'ensemble du personnel de la Commune quel que soit le grade,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie C à temps non complet à 28 heures hebdomadaires,

10) Divers

Le maire informe l'assemblée

- Fête de la Fraternité : portage de repas le dimanche 24 janvier 2021 aux seniors inscrits
- Terrains militaires : portage acté par l'EPF pour le casernement
- Communauté Communes Sauer Pechelbronn :
 - Structure périscolaire : ouverture prévue le 22 février 2021 ; projet de plantations aux abords
 - Contentieux entre la commune d'Eschbach et la Comcom concernant la prise en charge de l'entretien de la voirie de la ZAC
 - Piste cyclable près de Niedersteinbach : travaux remplacement de matériaux à charge de la Comcom
 - Zone artisanale Lembach : finalisation des écritures comptables de l'acte de vente sur le budget 2021

Aucun point divers n'étant mis à l'ordre du jour, la séance est close à 19h53.

La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le 2 février 2021.

Le Maire :
Christian TRAUTMANN



Le secrétaire :
Bernard CHARBAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Charbau', written in a cursive style.